

BAIL COMMERCIAL NEUF ET FIXATION DU LOYER

Par mycki78, le 14/05/2015 à 11:00

Bonjour,

Je suis locataire et j'ai signé un bail commercial 3/6/9 NEUF il y a 3 mois. Je paye 3100 euros / mois de loyer en location pure pour 30 m².

J'ai appris il y a une semaine que locataire précédent payait 700 euros / mois. Le loyer a plus que quadruplé.

Ma question est la suivante : est ce que le propriétaire est libre de fixer le loyer à n'importe quel mantant ?

Merci beaucoup de votre aide,

Michael